

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**  
**COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE**  
**5°COMMANDEMENT REGIONAL DE CONSTANTINE**  
**MARTYR BOUDHERSSA ALI**

**MISE EN DEMEURE N 02 Avant Resiliation**

Vu la convention N°03/2017 du 23/03/2017 portant Réparation Groupe Electrogènes et Postes Transformateurs au profit des Unités du 5 CRGN Constantines ,Zone 01( skikda, annaba, teref guelma ,souk ahras, tebessa, khenchela, batna).conclu avec **SARL ROUZAS**, el mesdjed Commune Emjez- Edchich Wilaya dz skikda  
Vu que l'entreprise .

- N'a pas déposé la caution de bonne exécution .
- N'a pas déposé rapidement les devis concernant les diagnostics des pannes et la réparation selon l'ordre de services notifié a l'entreprises.

- L'entreprise **SARL ROUZAS** ( skikda) , est mise en demeure n02 sous huitaine de déposer la caution de bonne exécution ,et déposer rapidement led devis concernant les diagnostics des pannes et la réparation selon l'ordre de service notifié a l'entreprise .

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure n02, le 5°CR.GN procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.

